

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1778

Lyon 3e - Lancement de l'opération n° 03413001 "Parc RVI / Feuillat - Aménagement d'un parc paysager" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2012-1, programme 00012 - Modification du marché de maîtrise d'oeuvre.

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1778 - LYON 3E - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 03413001
"PARC RVI / FEUILLAT - AMENAGEMENT D'UN PARC
PAYSAGER" ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE
D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2012-1, PROGRAMME 00012 -
MODIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE.
(DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/5655 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération « Parc RVI / Feuillat – Aménagement d'un parc paysager », situé au 125, avenue Lacassagne à Lyon 3^e et voté l'autorisation de programme n° 2012-1 « Parc RVI / Feuillat », programme 00012, pour un montant de 220 000 € TTC.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Parc RVI / Feuillat – part travaux » et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Parc RVI / Feuillat » n° 2012-1, programme 00012.

La maîtrise d'œuvre a été confiée, après mise en compétition dans le cadre d'une procédure adaptée, au groupement de concepteurs agence Laverne / BET SNC Lavalin.

La Ville souhaite concevoir un parc intergénérationnel, à vocation durable, dont le parti paysager s'appuie sur des espaces bien identifiés :

- La grande pelouse centrale de 3 000 m² qui permettra d'accueillir les étudiants du campus d'enseignement professionnel (l'école SEPR, la FCMB et l'école Emile Kohl). Ses dimensions permettront également des usages familiaux et des jeux de plein air.

- Au Sud, le bassin planté, conçu dans le cadre d'une démarche de développement durable, sera alimenté par un forage et également par les eaux pluviales provenant de la toiture de l'école Emile Cohl.

- La partie « active » du parc située sur sa lisière Ouest, qui accueillera les deux aires de jeux, le petit théâtre de verdure, un jardin partagé, des « salons de lecture ».

- Le parvis Nord de la bibliothèque, commun à l'accès à la bibliothèque et au parc depuis l'avenue Lacassagne, avec des « salons de lecture ».

Dans la continuité de l'installation de l'école de dessin Emile Cohl dans le bâtiment bordant le parc à l'Ouest, un traitement de cette façade est prévu en trois parties :

- une fresque murale pérenne réalisée par les enseignants et les élèves de l'école, sur un tiers du mur ;
- sur la partie centrale, une fresque renouvelée tous les ans ;
- le dernier tiers de la façade sera traité comme une fresque en mouvement, « chantier école » permanent, montrant au public les techniques de réalisation d'un mur peint.

L'ensemble de cette façade participe à l'animation du parc.

Un sanitaire public sera installé à proximité de l'une des trois entrées du parc côté rue Rochaix.

Le projet d'éclairage public s'inscrira dans le cadre du parti pris paysager, simple et à vocation durable.

Par ailleurs, lors des études préliminaires et en particulier en phase de concertation, certaines demandes complémentaires de la Ville sont apparues, modifiant partiellement le programme initial : maintien de l'eau en permanence dans le bassin, diversification de l'offre en jeux, dispositifs spécifiques pour la collecte des déchets...

L'avant-projet définitif remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre fixe donc l'enveloppe finale allouée aux travaux du parc à 2 080 000 € TTC, et le montant correspondant à la dépollution des sols à 590 000 € TTC, ce qui porte le montant total des travaux à 2 670 000 € TTC.

L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre numéro 142137 pour l'évolution de sa rémunération représente 43 468,13 € TTC, soit près de 25 % du montant de son marché suivant le tableau ci-après :

Marché n°	Titulaire	Montant initial HT	Montant avenant HT	Nouveau montant HT	Augmentation en %
142137	Agence Laverne / (SNC Lavalin) TPF1	144 945, 00 €	36 223, 44 €	181 168, 44 €	25 %

Pour l'aménagement de ce parc, d'une surface globale de 8 000 m² environ, le montant global de l'opération s'élève en conséquence à 2 980 000 € TTC réparti ainsi :

- études de dépollution et de maîtrise d'œuvre : 310 000 € TTC (dont 43 468, 13 € d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre) ;
- travaux de dépollution : 590 000 € TTC ;
- travaux d'aménagements paysagers : 2 080 000 € TTC.

Cette opération est à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2012-1 « Parc RVI / Feuillat », programme 00012.

Vu les délibérations n° 2013/5655 du 1^{er} juillet 2013 et n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ledit avenant au marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1. Le lancement de l'opération n° 03413001 « Parc RVI / Feuillat – Aménagement d'un parc paysager » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2012-1, programme 00012.

2. La modification du marché de maîtrise d'œuvre n° 142137 relative à l'aménagement du Parc RVI / Feuillat à Lyon 3^e est approuvée comme indiquée ci-dessous :

Marché n°	Titulaire	Montant initial HT	Montant avenant HT	Nouveau montant HT	Augmentation en %
142137	Agence Laverne / (SNC Lavalin) TPF	144 945, 00 €	36 223, 44 €	181 168, 44 €	25 %

3. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP n° 2012-1, opération n° 03413001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- années antérieures à 2016 : 159 759 € (mandaté) ;
- année 2016 : 1 800 000 € ;
- année 2017 : 1 020 241 €.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits pour cette opération.

5. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO